

académie
Caen

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le Recteur,

à
Monsieur l'Administrateur général,
Directeur régional des Finances Publiques de
Basse-Normandie et du Calvados

Mission de Maîtrise des Risques

7, boulevard Bertrand
14034 CAEN Cedex

Rectorat
Division des
finances
académiques
(DIFA)

Caen, le 19 septembre 2012

Dossier suivi par
Joël SCHOTT

Téléphone
02 31 30 15 22
Télécopie
02 31 30 16 01
Mél.
difa@ac-caen.fr

Objet : Convention d'appui des DRFIP aux académies dans le cadre du
renforcement de la maîtrise des risques financiers et comptables

168, rue Caponière
B.P. 6184
14061 CAEN
CEDEX

www.ac-caen.fr

Conformément aux orientations contenues dans la convention ministérielle (*signée le 22 juin 2012 par la Direction Générale des Finances Publiques et la Direction des Affaires Financières du ministère de l'Éducation Nationale*), relative au dispositif d'accompagnement des services déconcentrés dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable, je vous confirme mon souhait de pouvoir disposer d'un appui de vos services.

Dans ce contexte, vos collaborateurs de la Cellule Qualité Comptable ont bien voulu recevoir, ce 18 septembre 2012, monsieur SCHOTT Joël en sa qualité de référent technique CIC de l'académie et je vous en remercie.

A l'occasion de ce premier contact, une description succincte de l'organisation académique et de l'état d'avancement des travaux réalisés vous a été présentée et quelques points de fragilité ont été évoqués.

Dans le champ de la convention précitée, plusieurs domaines sont porteurs d'attentes de la part de mes services en termes de conseil et d'expertise :

- la réalisation de diagnostics de processus
- l'élaboration et le suivi d'un plan de contrôle interne
- la maîtrise des techniques de contrôle et leur formalisation
- l'appropriation de l'outil d'auto évaluation EMR (échelle de maturité des risques)
- la mise en place du dossier permanent du CIC au sein de l'académie

Bien que non exhaustive, cette liste regroupe les principaux axes de progrès des services académiques pour les mois à venir.

Le service académique des bourses du second degré, implanté à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche et placé sous l'autorité du directeur académique de ce même département, a entrepris de réaliser un diagnostic local de ce processus. La première étape retenue consiste en la mise en place d'un groupe de travail regroupant des représentants de l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement, acteurs majeurs du processus, afin de formaliser les pratiques académiques dans le respect des textes en vigueur et de la nécessaire maîtrise des risques financiers et comptables.

La première réunion de ce groupe de travail se tiendra dans les premiers jours du mois d'octobre et je vous remercie pour l'accueil favorable que vos services ont réservé à la demande d'accompagnement exprimée par mon collaborateur.

Soucieux d'améliorer la qualité de nos modes opératoires dans une démarche qu'il convient de renforcer, je mesure combien l'apport théorique et technique de vos services peut se révéler positif.

Le Recteur,

Pour le Recteur et par son
Le Secrétaire général de l'Ac.



Pierre JAUNIN